

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS

Séance du 28 juin 2023

Date de convocation : 22 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 28 juin à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire s'est réuni salle des Conseils de la Communauté de communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Monsieur Christophe HOGARD

LES HERBIERS : Christophe HOGARD – Luc SOULARD (sauf aux délibérations 34 et 35) – Angélique RICHARD – Patrice BOUANCHEAU - Estelle SIAUDEAU – Jean-Yves MERLET – Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU – Jean-Marie GRIMAUD - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GIRARD – Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Joseph LIARD – Aurélie PAQUEREAU

MOUCHAMPS : Patrick MANDIN – Sabine LOIZEAU

LES EPESSÉS : Jean-Louis LAUNAY – Hélène POINGT-GASKA – Philippe ALBERT

BEAUREPAIRE : Franck GAUTHIER – Jérôme GUERRY

VENDRENNES : Roseline PHLIPART (sauf à la délibération 50)

MESNARD LA BAROTIERE : Landry RONDEAU – Alexandra BEAUNÉ

SAINT PAUL EN PAREDS : Bénédicte GARDIN - Nicolas GRELET

SAINT MARS LA REORTHE : Patrice BERTRAND – Laydie PASQUIER

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de conseillers présents : 28

27 aux délibérations 34, 35 et 50

Nombre de conseillers votants : 35

34 aux délibérations 34, 35 et 50

Pouvoirs :

Magali LOISEAU avait donné pouvoir à Patrice BOUANCHEAU

Roger BRIAND avait donné pouvoir à Luc SOULARD

Odile PINEAU avait donné pouvoir à Christophe HOGARD

Julie MARIEL-GODARD avait donné pouvoir à Joseph LIARD

Jean-Michel HUMEAU avait donné pouvoir à Sabine LOIZEAU

Sophie SIONNEAU avait donné pouvoir à Patrick MANDIN

Stéphanie PELTIER avait donné pouvoir à Philippe ALBERT

Excusés :

Elodie BRANGER – Pascal LALLEMAND

Secrétaire de séance : Patrice BOUANCHEAU

• 54. CONVENTION PARTICULIERE D'ACCES AUX SERVICES DE L'ASSOCIATION GEOVENDEE 2023 - Rapporteur : Luc SOULARD

L'association GEO VENDEE, créée par le SyDEV, Vendée Eau et l'Association des Maires de Vendée propose ses services pour :



- constituer et mettre à jour les bases de données géographiques,
- former les différents utilisateurs et animer le réseau des administrateurs SIG,
- diffuser des données et offrir des prestations ponctuelles variées.

Les statuts actuels de l'association GEO VENDEE ont été approuvés lors du Conseil communautaire du 5 juillet 2017.

Par délibération n°D17 du 21 février 2018, le Conseil communautaire a approuvé les modalités générales d'accès aux services de cette association. Il convient désormais d'approuver la convention particulière d'accès pour l'année 2023.

Les nouvelles conditions tarifaires unitaires sont les suivantes :

- Cotisation annuelle : 100 €
- Banque de données géographiques départementale dénommée Base GEO VENDEE (BGV) organisée en blocs thématiques :
 - o bloc thématique « Réseaux » (0,02 € / p)
 - o bloc thématique « Gestion du patrimoine Communal » (0,01 € / p)
 - o bloc thématique « Occupation du sol » (0,02 € / p)
 - o bloc thématique « Sécurité » (0,01 € / p)
 - o bloc thématique « Cadre de vie » (0,01 € / p)
 - o bloc thématique « Statistiques » (0,01 € / p)

Le tarif d'accès de chaque bloc est calculé en euro multiplié par le nombre de parcelles du territoire de la Communauté de communes.

Pour la Communauté de communes du Pays des Herbiers, la participation forfaitaire annuelle versée est calculée sur la base de 0,08 € (somme des coûts des blocs thématiques) par parcelle cadastrale. 52 755 parcelles cadastrales ayant été identifiées, le coût pour 2023 est de 4 220,40€.

Par ailleurs, il est également proposé de continuer à utiliser le mode d'accès « GV LIVE » qui assure une connexion permanente entre le Système d'Informations Géographiques (SIG) de l'adhérent et le SIG de GEO VENDEE. Le coût de ce mode d'accès est fixé à 190 €.

Le coût global d'accès à ces services et de cotisation sur l'exercice 2023 s'élève donc à 4 510,40 €

Compte tenu de l'exposé qui précède,
Vu le projet de convention ci-annexé,
Vu l'avis favorable de la commission Aménagement du 6 juin 2023,
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 13 juin 2023,



Monsieur la Président propose au Conseil communautaire de bien vouloir :

- approuver la convention particulière d'accès aux services de l'association GEO VENDEE pour l'année 2023,
- l'autoriser, ou le Vice-président délégué, à signer la convention et tout document s'y rapportant,
- prélever les crédits au budget principal 2023, compte 020-611 SIG.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée, le conseil communautaire adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Patrice BOUANCHEAU,
Secrétaire de séance



Transmis en Préfecture le :
Publié électroniquement le :

05 JUL. 2023

05 JUL. 2023



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD,
Président

